

Déchets

Testé depuis l'été 2020 dans le quartier dunkerquois de Rosendaël et à Cappelle-la-Grande, le tri des déchets dans des sacs jaunes et noirs va s'étendre à l'ensemble de la communauté urbaine d'ici la fin 2022. Un troisième sac, vert, sera dédié au biodégradable (restes de repas, épluchures). Un seul passage permettra de ramasser l'ensemble des déchets des ménages.

Cette nouvelle organisation doit permettre de répondre à des obligations réglementaires : l'harmonisation des règles de tri (séparation des flux, consignes de tri, couleurs des contenants) sur l'ensemble du territoire national d'ici le 31 décembre 2022, l'obligation de trier à la source les biodéchets d'ici le 31 décembre 2023.

La Communauté Urbaine de Dunkerque a ainsi souhaité expérimenter ce projet sans plus attendre pour accompagner au mieux tous les habitants du territoire.

À ces nouveautés s'ajouteront plusieurs services gratuits:

- Les grands cartons, qui ne rentrent pas dans les sacs jaunes, seront à placer dans la poubelle bleue, qui sera ramassée une fois par mois.
- Chaque année, les encombrants seront collectés une fois, directement à domicile.
- Dès 2022, et une fois par an, les habitants pourront également bénéficier d'un service de broyage des branches à domicile, ainsi que du ramassage de tailles de haie et de branchages. Le produit du broyage pourra être récupéré et remis dans le jardin.

En amont de l'entrée de la commune dans ce dispositif, des agents viendront en porte-à-porte rencontrer les habitants pour les sensibiliser aux nouvelles consignes de tri.



La mise à disposition de la **benne à déchets verts** est terminée pour la période hivernale.

La prochaine campagne aura lieu du 1er avril au 31 octobre 2022.

► Les déchèteries communautaires sont accessibles aux usagers du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 30 ainsi que le dimanche de 8 h 30 à 12 h 15 (horaire d'hiver)

Bray-dunes, rue Pierre Decoock

Gravelines, rue des Enrochements

Dunkerque-Rosendaël, quai aux fleurs

Dunkerque-Petite-Synthe, rue Vancauwenberghe



Pour l'année 2022, si vous souhaitez disposer d'une **parcelle au sein des jardins familiaux**, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de la Mairie.

La cotisation annuelle est de 60 euros.

Nous vous rappelons également que tout habitant de la commune peut faire une demande de composteur auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque au 0 800 22 45 57 ou directement sur leur site internet. **21**